

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION EPI

11 octobre 1997

L'Assemblée générale de l'association Enseignement Public et Informatique réunie à Paris le 11 octobre 1997 :

- prend acte des différents rapports parlementaires concernant les Technologies de l'Information et de la Communication,
- se réjouit des déclarations du Premier Ministre et du Ministre de l'Éducation nationale traduisant une prise de conscience du retard français dans ce domaine et exprimant la volonté d'y remédier en redéfinissant les priorités du système éducatif.

L'association Enseignement Public et Informatique, qui milite depuis plus de 25 ans pour le déploiement de l'informatique et des technologies associées, tient cependant à souligner les conditions indispensables au succès. Outre la formation des enseignants, la généralisation des équipements et une politique logicielle cohérente, modalités reconnues nécessaires par tous, il convient également :

- de faire évoluer les programmes des différentes disciplines et des concours de recrutement,
- d'informer et de convaincre l'ensemble des enseignants en exercice et leur hiérarchie,
- de répertorier les demandes du terrain pour des logiciels répondant aux besoins réels,
- de recenser puis de mobiliser l'ensemble des ressources humaines actuellement disponibles.

L'association Enseignement Public et Informatique continue de prôner la complémentarité des approches, c'est à dire à la fois l'apprentissage et l'usage raisonné des technologies nouvelles dans les différentes disciplines et activités. En cohérence avec l'ensemble de ses démarches, l'EPI développe actuellement des actions sur le réseau Internet avec, à l'occasion des Netd@ys, la mise en ligne de nouveaux services sur son site Web à l'adresse :

<http://www.fdn.fr/~epi>

L'association Enseignement Public et Informatique est prête à apporter sa contribution au débat national annoncé par le Premier Ministre et à la mise en œuvre d'une politique volontariste pour le développement de l'Informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication de l'école à l'université. Il s'agit de former des citoyens qui permettront à notre pays de relever les défis économiques et culturels du XXI^e siècle.

Ce texte se situe dans la continuité de ceux approuvés par les précédentes Assemblées générales.

L'essentiel des analyses et propositions exposées dans :

« Pour un développement de l'informatique pédagogique dans le système éducatif » (1990),

« Pour une culture générale en informatique à l'école, au collège et au lycée » (1992),

« Pour une évolution du système éducatif à l'aube du XXI^e siècle » (1994),

« Un défi et une urgence pour le système éducatif : intégrer les technologies modernes » (1996),

reste valable et continue d'être promu par l'association EPI.

Ces documents sont disponibles :

- sur simple demande auprès de l'EPI : 13 rue du Jura 75013 Paris ou par E-mail : **postmast@epi.fdn.fr**

- en téléchargement sur Internet à l'adresse : **<http://www.fdn.fr/~epi>**